



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

(L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

PROJET DE CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX A DURTAL (SOCIETE VOLTR)

Objet de la consultation : demande d'autorisation environnementale, déposée par la société VOLTR, pour un projet de création d'une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux (batteries de lithium-ion) au lieu-dit « Les Petites Beillardières » à Durtal. Ce projet étant dispensé d'étude d'impact, une étude d'incidence environnementale et son résumé non technique ainsi qu'une étude de danger figurent au dossier mis à la consultation du public.

Période de la consultation et de la mise à disposition du dossier : **du mercredi 3 septembre 2025 à 9h au mercredi 3 décembre 2025 à 17h15.**

Pendant la durée de la consultation, **le dossier de demande d'autorisation environnementale** (certaines pièces et/ou avis seront mis en ligne au cours de la consultation dont l'avis de l'autorité environnementale) **est consultable :**

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6541> également accessible depuis le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr)
- sur support papier, après demande présentée sur place en préfecture (DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la présente consultation, selon les modalités prévues à l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, **le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6541> ;
- par courrier électronique à l'adresse : pref-enqpub-voltr@maine-et-loire.gouv.fr ;
- par courrier postal en mairie de Durtal (3 rue de la Mairie – 49430 DURTAL), à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- lors des réunions publiques et permanences organisées par le commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, par courrier électronique ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

M. Jean-Yves RIVEREAU, a été désigné commissaire-enquêteur pour assurer cette consultation (Mme Brigitte LAVERGNE a été désignée comme commissaire-enquêtrice-suppléante). Le commissaire-enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, **une réunion publique en début de consultation, le mardi 9 septembre de 18h à 20h et une réunion publique en fin de consultation, le mercredi 26 novembre 2025 de 18h à 20h qui se tiendront dans la salle France Services située 11 rue Joseph Cugnot à Durtal.**

Permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Durtal (3 rue de la Mairie – 49430 DURTAL) :

- mercredi 8 octobre 2025 de 9h à 12h,
- mercredi 5 novembre de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle il est possible d'obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles les observations et propositions peuvent être émises : Préfet de Maine-et-Loire – DCPPAT/BPEF – Place Michel Debré – 49934 ANGERS CEDEX 9 ou pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Type de décision susceptible d'intervenir en fin de procédure : décision d'autorisation, le cas échéant assortie de prescriptions, ou décision de refus.

Coordonnées du pétitionnaire auprès duquel il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires : Mme Krystal ZAOUANE (krystal.zaouane@voltr.tech).